

Zeitschrift: Arbido-R : Revue
Herausgeber: Vereinigung Schweizerischer Archivare; Verband der Bibliotheken und der Bibliothekarinnen/Bibliothekare der Schweiz; Schweizerische Vereinigung für Dokumentation
Band: 1 (1986)
Heft: 1

Artikel: Bibliographie archivistique 1983/84
Autor: Aebersold, Rolf / Baicoianu, Alexandre / Roth, Barbara
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-771821>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bibliographie archivistique 1983/84

Rolf Aebersold, Alexandre Baicoianu, Barbara Roth et Catherine Santschi

Poursuivant une tradition qui a donné au «Bulletin de l'Association des archivistes suisses» des contributions régulières, des archivistes présentent et commentent ici une sélection de la littérature professionnelle parue en 1983/84. Cette chronique est également pour ses auteurs l'occasion d'exprimer le fruit de réflexions personnelles.

La numérotation des chapitres se réfère à un plan de classement établi à l'avance: ceci explique l'absence de certaines classes pour lesquelles aucun document pertinent n'a été retenu. Au cas où les bibliothécaires et documentalistes désireraient participer à cette chronique par l'analyse de livres ou d'articles qui auraient retenu leur attention, ils peuvent envoyer leurs contributions aux Archives d'Etat de Genève.

Als Fortsetzung zu einer bisher in den «Mitteilungen der Vereinigung schweizerischer Archivare» regelmässig erschienenen Rubrik stellt eine Gruppe von Archivaren hier eine Auswahl von Neuerscheinungen (1983/84) aus dem Bereich des Archivwesens vor. Die Autoren lassen in ihre Besprechungen auch persönliche Gedanken einfließen.

Die einzelnen Abschnitte sind nach einem festen Klassifikationschema numeriert; wo eine Nummer fehlt, liegt zum entsprechenden Fachgebiet kein Titel vor.

Continuando una tradizione che ha dato al «Bollettino dell'Associazione degli archivisti svizzeri» contributi regolari, un gruppo di archivisti presenta e commenta qui una selezione di ciò che è stato scritto sulla professione nel 1983/84. L'articolo serve anche ai suoi autori per esprimere riflessioni più personali.

La numerazione dei capitoli segue un piano di classificazione prestabilito: ciò spiega l'assenza di certe classi, per le quali nessun documento pertinente è stato preso in considerazione.

1. Généralités, philosophie et droit des archives

Dans le cadre des études RAMP («Records and Archives Management Programme») publiées par l'Unesco, Michel DUCHEIN a fourni en 1983 un tour d'horizon complet sur *Les obstacles à l'accès, à l'utilisation et au transfert de l'information contenue dans les archives* (89 p.). Partant du postulat que la fin de toute activité archivistique est de communiquer librement toutes les informations contenues dans les archives, l'auteur présente le libéralisme actuellement régnant comme un état idéal, dans la mesure où il ne concourt pas à la destruction des documents. L'histoire de la question, l'exposé des aspects juridiques selon les pays et leurs législations, l'énumération des éléments techniques et pratiques du problème (micro-

films et photocopies, gestion et organisation de la consultation), tous ces chapitres constituent pour l'archiviste une utile mise au point. On sera heureux d'y trouver décrites les pratiques archivistiques des pays proches ou lointains, et d'apprendre que nos cantons suisses se situent dans une bonne moyenne du libéralisme en matière de communication, disons un libéralisme prudent.

Toutefois, l'étude RAMP, si intéressante soit-elle, laisse de côté deux questions à notre avis très importantes liées à la communication. Ou du moins, tout en les évoquant, elle ne les aborde pas de front. Tout d'abord, il y a le principe de la gratuité des prestations des archives. Lorsque la Révolution française a affirmé le droit pour chaque citoyen de prendre gratuitement connaissance des archives, personne n'imaginait le raz-de-marée qui déferle aujourd'hui sur nos dépôts, ni les coûts en personnel et en équipements qui en résulteraient pour les services d'archives. Or il s'agit là de services qui ne sont pas d'une nécessité vitale pour l'individu. La généalogie («ce pelé, ce galeux...»), mais aussi les études historiques académiques sérieuses sont un luxe que s'offrent des sociétés bien organisées et prospères. Chacun peut en jouir, mais chacun ne le fait pas en réalité. Il en résulte que les contribuables paient des services auxquels recourent une minorité de privilégiés. Tant que cet aspect des choses ne sera pas réexaminé sans préjugé, les services d'archives continueront de se débattre dans des difficultés paradoxales et inextricables: tandis que les pouvoirs publics les dotent de bâtiment et d'appareils toujours plus sophistiqués, le personnel capable d'encadrer et de surveiller la recherche fait cruellement défaut, et rien ne laisse espérer que les collectivités publiques accorderont aux archives plus de moyens en personnel. Alors? L'autre aspect, plus important, est la finalité de la communication. Tous les problèmes d'éthique scientifique et sociale sont passés sous silence. Que la législation autorise chacun à prendre connaissance des archives; qu'elle fixe clairement les limites; que l'archiviste arrive à se procurer tous les moyens techniques capables de favoriser le travail des chercheurs et des curieux (eux aussi, puisque tous sont égaux devant la loi), rien n'est pour autant résolu, si les lecteurs font des archives un usage contraire «aux bonnes mœurs». Est-ce à l'archiviste à faire la police? Le rendra-t-on responsable de ce qui a été communiqué et placé entre des «mains sales»? Bien couvert par l'administration, va-t-il mettre en jeu ses archives en écoutant les sirènes de la publicité, ou assumer ses responsabilités de serviteur de l'Etat?

Les PP. Jacques DUBOIS, o.s.B. et Gérard CHEVAS-SU, o.s.B., présentent *Le classement des archives dans la Congrégation de Saint-Maur de l'ordre de Saint Benoît* en citant abondamment et longuement

les Règles communes et particulières de la Congrégation promulguées en 1687. Le chapitre IX: «Règles du garde des Chartes», nous fait pénétrer dans la vie quotidienne de Mabillon et de ses successeurs, qui ont longtemps été les modèles de la véritable érudition. On en retiendra que ces moines n'ont pas attendu les manuels d'archivistique et le Conseil international des archives pour être conscients des risques d'usure et de désordre dans les archives et pour appliquer des méthodes simples et efficaces pour assurer la mémoire de leur ordre. Ils avaient en outre une éthique du travail, de l'obéissance et de l'humilité, qui est la première condition du développement des études historiques.

Cet article a paru aux pages 13–22 du «Bulletin» no 22 (septembre 1984) de l'Association des archivistes de l'Eglise de France, où le chanoine Charles Molette s'efforce inlassablement d'encourager ses troupes à sauver ce qui peut encore l'être de la mémoire de l'Eglise de France. Ce fascicule contient aussi un exposé sur les archives dans le nouveau droit canon, une enquête auprès de deux archivistes diocésains dont l'un se heurte à une indifférence complète de la part de ses supérieurs et du clergé, tandis que l'autre se sent soutenu et «dynamisé», et un témoignage fort intéressant de la Sœur Marie-Emilie HANOTEAU, de l'Institut de l'Enfant-Jésus à Nivelles sur le développement des archives des communautés religieuses féminines dans leurs relations avec l'historiographie ecclésiastique (p. 23–28). La Sœur Marie-Emilie s'élève avec force contre les clichés et les idées préconçues relatives aux «bonnes sœurs», qui faussent nombre d'ouvrages et de discours historiques. On retrouve là un des thèmes chers à cette Association, groupement d'archivistes, certes, qui reconnaît pleinement les exigences techniques et scientifiques de l'archivistique et de l'histoire, mais d'abord groupement de croyants et d'hommes d'Eglise, qui place au centre de son action la foi en Dieu, une certaine éthique de l'épistémologie et de la méthode. Leur but unique est de conserver et de mettre en lumière les témoignages de l'action de Dieu sur la terre et par les hommes. En dépit des apparences, ces objectifs sont inconciliables avec ceux de la science historique moderne laïque. On le sent bien en lisant les remarquables comptes-rendus d'ouvrages d'histoire ecclésiastique, dont les auteurs, d'une plume toujours ferme, dénoncent «le voyeurisme des sciences sociales» et toutes «les convoitises, voire idéologies qui, par destruction, par spoliation, par manipulation, par sélection, par omission, ou par tout autre moyen, aboutissent à défigurer le visage de l'Eglise, et donc à falsifier l'histoire de l'humanité» (page 54). Dès lors, le discours du président Charles MOLETTE, *Identité et responsabilité de l'archiviste ecclésiastique et religieux dans le monde d'aujourd'hui*, prononcé le 11 novembre 1983 à l'ouverture du

6^e congrès national des archivistes de l'Eglise de France et publié en supplément à ce Bulletin no 22, place la vocation de l'archiviste ecclésiastique dans une perspective bien différente de la nôtre, puisque l'archiviste ecclésiastique a la garde et la responsabilité des témoignages de l'amour de Dieu par et dans l'Eglise et assure la mémoire des «mirabilia Dei». Tâche exaltante, à laquelle nul homme ne peut suffire sans une foi bien accrochée.

Les instructions diffusées par le P. Pierre BIZEAU aux curés du diocèse de Chartres, *Comment et où conserver les archives paroissiales* (reproduites dans le «Bulletin» no 21 (Pâques 1984) de l'Association des Archivistes de l'Eglise de France, p. 9–12) contiennent bien quelques remarques d'ordre matériel et pratique. Mais surtout elles sont si étroitement liées à l'état actuel de l'Eglise de France qu'elles fournissent un témoignage involontaire et précieux, pour qui les lit entre les lignes, sur la disparition progressive de l'«état de chrétienté» en France et sur les efforts de la hiérarchie pour en sauver les traces documentaires.

Les recommandations de l'abbé Marius HUDRY (*En Tarentaise: les archives jugées insignifiantes*) publiées dans le même numéro, p. 16–17, attirent l'attention des responsables des paroisses sur divers documents que l'on pourrait être tenté de détruire, mais qui présentent un grand intérêt pour la connaissance de la vie quotidienne dans les paroisses. L'utilité pratique de ce petit article est donc évidente. C. S.

Dans «Archivum», vol. XXX (1984), p. 17–23, Oscar GAUYE se penche sur la *Spécificité des archives et convergence avec les bibliothèques, les musées et les centres de documentation*. Après avoir rappelé ce que la démarche et le champ d'activité de l'archiviste ont de particulier, O. Gauye constate que, depuis quelques décennies, les quatre types d'institutions dont le point commun est la conservation des témoignages et la diffusion de l'information, développent une conception expansive des activités qui leur sont propres. Si la concurrence existe – en matière d'accueil d'archives privées, de conservation de documents iconographiques, sonores, d'archives liées à des fonds muséographiques, de publications officielles – les convergences font conclure à la nécessité impérieuse de la collaboration. Sur le plan international l'idée d'un organisme commun aux professionnels des différentes institutions prend d'ailleurs corps.

Après s'être livré à un intéressant historique des musées, Patrick BOYLAN passe en revue différents aspects des relations entre archives et musées. Leurs points communs d'abord: les pièces qu'ils accueillent sont en principe originales et uniques; le cadre et l'éthique professionnels des archivistes et conservateurs de musées sont proches: acquisition, conservation, recherche, communication. Et si de nouvelles

techniques scientifiques ont entraîné des progrès turlurants en matière de restauration, les archives et musées reconnaissent que l'essentiel demeure tout de même de veiller à la bonne conservation des documents et objets.

De plus en plus de chercheurs s'intéressent à l'histoire des musées. Or, les archives des musées sont souvent mal tenues. L'auteur voit là un domaine dans lequel l'archiviste pourrait venir en aide au conservateur de musée (*Museums and archives in the contemporary world*, dans «Archivum», XXX [1984], p. 39–50).

Les relations entre archivistes et documentalistes sont plus problématiques, ainsi que le démontre clairement M.J. DREESE (*Archives and documentation*, dans le même numéro d'«Archivum», p. 53–63). L'auteur part d'une définition des deux domaines d'activité. La documentation, c'est la collection et la conservation, le classement et la sélection, la diffusion et l'utilisation de tous les types d'information. L'identité spécifique des archives dérive de leur appartenance organique à une entité. Mais elles sont aussi de plus en plus considérées comme une source de documentation.

Le documentaliste avait tendance à négliger les archives au profit des imprimés. Les techniques modernes de reproduction lui permettent d'introduire dans un système documentaire des documents d'archives dont le contenu l'intéresse, sans perturber la «fonction» archives, c'est-à-dire disloquer les séries.

Lorsque l'on fait entrer dans le concept d'archives le stade de la création des documents et leur durée de vie administrative, il faut faire intervenir la notion de «records management», plus large que celle de la «Registratur», car elle englobe aussi le passage aux archives historiques. Or, ce gestionnaire, le «records manager», accorde la priorité à la fonction documentaire des papiers, et il est souhaitable de l'initier à des principes ou des techniques archivistiques tels que la provenance et la confection d'inventaires.

Quant à l'archiviste, lorsqu'il collectionne des coupures de journaux, des tracts et affiches, il franchit la frontière entre archives et documentation. L'informatique bouleversera ses méthodes de travail et les rapprochera probablement de celles du documentaliste. Le traitement et l'indexage informatisé des dossiers et imprimés, la fusion des documents dans de grandes banques de données pourraient, selon M.J. Dreese, gommer à l'avenir les différences entre documentation, publications et archives.

Le même numéro d'«Archivum» se termine par un index général des volumes 1 à 30. B. R.

«Der Archivar» (Jg. 37, 1984, Heft 3, Sp. 319–470) war im Hinblick auf den X. Internationalen Archivkongress in Bonn ganz dem *Archivwesen in der Bundesrepublik Deutschland* gewidmet. In einem Über-

blick *Föderalismus und Pluralität* stellt Eckhart G. FRANZ zuerst die «Archivlandschaft» der BRD insgesamt vor und verweist dabei besonders auf die historische Entwicklung des Archivwesens und auf Ausbildungsfragen. Anschliessend sind dem Archiv des Bundes sowie den Archiven aller Bundesländer, da insbesondere den Staats- und Landesarchiven bzw. den Hauptstaats- oder Landeshauptarchiven, von verschiedenen Autoren besondere Kapitel gewidmet. Die einzelnen Archive werden mit ihren Hauptaufgaben, mit Hinweisen auf die wichtigsten Bestände und auf die Archivgeschichte, durch Vorstellung spezieller Forschungsgebiete und Problemstellungen kurz, aber trotzdem sehr aufschlussreich vorgestellt, und die Literaturangaben zu jedem Kapitel weisen den Weg zu ausführlicherer Information über ein bestimmtes Archiv oder einen Archivsprengel. Das Bild wird abgerundet durch Beiträge zu folgenden Archivtypen: Kommunal- und Kirchenarchive; Herrschafts-, Familien- und Hausarchive; Wirtschafts- und Parlamentsarchive; Verbands- und Parteiarchive; Presse- und Rundfunkarchive; Universitätsarchive; Literatur- und Kunstarchive. Ergänzend werden auch die beiden Archivschulen Marburg und München sowie die «Konferenz der Leiter der Archivverwaltungen» und der «Verein deutscher Archivare» vorgestellt. Das Heft wird für jeden, der sich mit der deutschen Archivlandschaft befasst, zum unentbehrlichen Einstieg werden. R. Ae.

2. Manuels généraux

L'activité des archives se rapproche sous certains aspects de celle des musées (voir plus haut). La lecture du *Petit manuel de muséologie* (Berne, 1983) de Claude LAPAIRE n'est donc pas inutile, loin de là. L'auteur aborde tour à tour une série de problèmes: la notion de collection, les dépôts et meubles de rangement, la surveillance des bâtiments, la restauration. L'archiviste tirera probablement profit des chapitres consacrés aux contacts avec le public, secteur appelé à se développer: présentation des objets, expositions, publications. B. R.

3. Organismes internationaux

Les fascicules 2 (décembre 1983) et 3 (avril 1984) de la revue «Janus» – bulletin de la section des associations professionnelles du Conseil international des Archives – contiennent une série d'exposés extrêmement intéressants sur *Les archives de provenance non gouvernementale dans le monde: types, structures, conte-*

nus, méthodes, organisation et intégration professionnelles, présentés dans le cadre d'un groupe de travail au Congrès de Londres de 1980. En effet, dans la mesure où les archivistes sont conscients de la nécessité de faire connaître le plus largement possible toutes les archives, et non pas seulement celles qui naissent dans l'administration, les associations professionnelles apparaissent comme le moyen privilégié pour réaliser cette diffusion. Leur caractère non officiel favorise l'établissement de contacts avec les particuliers, les entreprises, les Eglises, les sociétés et permet d'effectuer le travail d'information réciproque nécessaire à l'utilisation de ces archives par le public historien. Sont abordées tout d'abord les archives de communautés religieuses: celles de l'Eglise catholique, Vatican, diocèses, paroisses, congrégations et ordres religieux; celles des Eglises orthodoxes dans les pays de l'Est, qui ont subi de graves destructions et dispersions; celles des Eglises protestantes, dont l'état dépend très étroitement des relations entre l'Eglise et l'Etat dans les différents pays touchés par le protestantisme; celles du monde islamique, dont la conservation est très inégale suivant les Etats, mais qui reflètent une liaison très étroite entre la vie civile et religieuse; celles du judaïsme, qui ont terriblement souffert des persécutions à travers les âges; celles des communautés religieuses dans le monde de l'hindouisme et du bouddhisme, coordonnées par l'Etat, mais handicapées par la diversité des langues. Les archives de familles en Europe et en Amérique, dans le monde islamique, et dans l'Asie du sud-est font l'objet de courts chapitres, qui laissent ouvertes une quantité de questions. Au chapitre des archives économiques, notre compatriote M. Claude MENTHA présente les archives d'entreprises et les organismes qui se sont créés dès le début du XX^e siècle pour les sauver et les rendre accessibles; les Archives économiques suisses à Bâle constituent un exemple typique. Les archives des mouvements sociaux, très diverses, très riches, très menacées aussi dans les pays qui n'ont pas su créer des institutions pour les recueillir, les gérer et les communiquer, présentent cette particularité paradoxale de «suivre» à quelque distance l'histoire des mouvements sociaux au lieu de les précéder: tant il est vrai qu'en créant une société, le premier souci des responsables n'est pas tant de laisser des archives pour leurs successeurs, que de réaliser une action concrète. Le chapitre consacré aux archives des médias (presse, cinéma, radio et télévision) montrent les réalisations très remarquables des pays anglo-saxons dans ce domaine, qui devraient être imitées plus systématiquement ailleurs. Quant aux archives de la science et de l'art (recherche scientifique, université, littérature), elles se présentent de manière fort différente selon le régime politique des pays où elles sont créées et conservées: tandis qu'aux USA et dans les autres pays

anglo-saxons elles sont assumées dans une large mesure par des fondations privées, elles sont au contraire entièrement étatisées dans les pays socialistes; mais partout le même problème se pose, celui de l'évaluation et de la sélection de ces documents, sélection qui ne peut être que qualitative, et sur laquelle il est particulièrement difficile d'établir un consensus.

Une dernière série de contributions à ces fascicules concerne les archives orales, qui constituent tout d'abord une part essentielle du patrimoine historique dans beaucoup de pays du Tiers Monde, notamment en Afrique noire. En outre, le développement de l'ethnologie et de la philologie a fini par envahir les administrations et les gouvernements, ainsi que les entreprises, et c'est pourquoi les organismes les plus divers s'efforcent, par des enquêtes dirigées ou par l'archivage systématique des enregistrements, de conserver la mémoire parlée de nos sociétés post-industrielles. De plus en plus, les cassettes, bandes magnétiques et disques vont constituer une part importante de notre patrimoine, montrant ainsi qu'une civilisation ne quitte l'analphabétisme que pour mieux s'y replonger.

C. S.

4. Histoire des archives

L'étude des chancelleries et de leur manière de travailler est l'un des fondements de l'histoire des archives. Le prof. Peter RÜCK, dans le cadre du VI^e congrès international de diplomatique, (Munich, 1983, intitulé «Landesherrliche Kanzleien im Mittelalter»), fournit un état de la question, avec de surabondantes notes bibliographiques, sur *Das öffentliche Kanzellariat in der Westschweiz (8.-14. Jh.)*. Les archivistes de Suisse romande seront heureux d'y lire un état comparatif de l'organisation, du degré de culture écrite, de la conservation, dans les chancelleries des évêchés de Genève, de Lausanne et de Sion, ainsi qu'à l'abbaye de Saint-Maurice. Il serait d'ailleurs utile pour un public plus large, qu'un tel article fût traduit en français, afin que les historiens et les personnes cultivées qui fréquentent nos archives apprennent à relativiser quelque peu les discours sur l'histoire locale, qui ont peu évolué depuis le XIX^e siècle («Münchener Beiträge zur Mediävistik und Renaissance-Forschung», hrsg. v. Gabriel Silagi, München, Bei der Arbo-Gesellschaft, 1984, p. 203-271).

C. S.

5. Les archives en Suisse

6. Documents

6.2 Microfilm

Le Comité de microfilm du Conseil international des Archives a changé de nom: il s'appelle désormais: «Comité de reprographie» et édite un bulletin annuel conjointement avec le Comité de conservation et restauration (1^{er} numéro 1982–1983 édité à Madrid). A mentionner, dans le dernier numéro de l'ancien bulletin (no 9, Madrid, 1981), une contribution utile de A.J.W. Mc DONALD sur le microfilmage au Public Record Office à Kew et Chancery Lane avec une liste de l'équipement de l'atelier (*The PRO, ten years on*, p. 21–26).

Carmen CRESPO NOGUEIRA rend compte des résultats d'une enquête internationale sur l'usage du microfilm, employé d'abord pour répondre aux demandes de reproduction des chercheurs, puis comme sécurité. Il faut mentionner encore les microfilms de «préservation», communiqués aux chercheurs pour épargner les originaux fatigués, (ceux-ci sont de plus en plus répandus), et les microfilms de substitution.

Il ressort de l'enquête que dans les archives comparables aux dépôts suisses, c'est-à-dire ayant beaucoup de séries anciennes, 1 à 6 % seulement des fonds sont microfilmés. Il a été constaté que la consultation des originaux, lorsqu'un microfilm existe, est réduite de 50 à 95 % dans la moitié des pays concernés, alors qu'ailleurs la proportion est bien plus faible. L'accès à l'original demeure possible pour une série de motifs: difficulté de lecture des films, motifs légaux, nécessité de vérifier les couleurs, exceptions accordées aux chercheurs à haute qualification scientifique, aux consultants souffrant de problèmes oculaires... Le 35 mm est encore largement plus répandu que le 16 mm ou la microfiche. (*The use of microfilm as a means of archival preservation*, pp. 47–54).

Le microfilmage de complément, qui consiste comme son nom l'indique à compléter les fonds propres des archives par des reproductions de documents conservés ailleurs, se répand également. Les archives nationales recourent souvent à cette pratique pour compléter leur documentation sur les relations diplomatiques de leur pays. Cette pratique permet aussi parfois de combler des lacunes dues à des destructions.

Lajos KÖRMEDY expose la question et les problèmes qu'elle entraîne (échanges, conditions de consultation etc.) dans *Complementary microfilming* (p. 54–66). Le numéro se termine sur les recommandations de la XXI^e table ronde des archives, réunie à Kuala-Lumpur fin 1982, dont le thème était les politiques en matière de microfilm. B. R.

7. Organisation des archives

7.1 Organisation en général

Il est parfois utile (pour ceux qui désirent se démarquer, de temps en temps, du particularisme et de la «provincialisation» de leur activité spécifique) et réconfortant (pour ceux que les problèmes d'autrui consolent des leurs) de pouvoir quitter du regard les éléments constitutifs du cadre dans lequel ils opèrent, pour poser – et non lever – les yeux sur ce qui se passe ailleurs.

A cet égard, le tout jeune «Boletín del Sistema Nacional de Archivos», publié au Mexique sous les auspices des Archives nationales, semble un moyen tout indiqué.

Le SISTEMA NACIONAL DE ARCHIVOS, créé en 1978, est un organisme dont la tâche consiste à coordonner les activités des différentes institutions archivistiques. Le moins qu'on puisse dire c'est que son activité à lui ne sera jamais chômée. Il faut en effet situer l'ampleur des problèmes au niveau d'un pays qui, comme il existe en Suisse des Archives fédérales, cantonales et municipales, connaît des Archives nationales (Archivo General de la Nación), fédérales et municipales, mais disséminées sur un territoire qui équivaut à près de quarante-huit fois celui de notre pays et qui contient une population sept fois supérieure. C'est donc dans ce contexte qui, à lui seul, suffirait à illustrer l'importance de la tâche, qu'il s'agit de «coordonner». Mais ce n'est pas tout.

Après avoir traité des questions qui sont familières à tous les archivistes, notamment celle de l'évaluation, du tri et de la destruction (assez poétiquement nommée «dépuration») des fonds (nos 4 et 5), le «Boletín del Sistema Nacional de Archivos» qui est bimestriel, se penche, dans sa sixième livraison (juillet–août 1984), sur l'organisme dont il émane, sur les difficultés, les réalisations, les défauts de celui-ci. Et c'est ici qu'on peut mesurer l'étendue de la tâche à accomplir.

Il ne s'agit pas seulement d'harmoniser l'organisation et de délimiter les tâches de chaque type d'archives. Il faut encore créer les bases légales permettant d'agir utilement; il faut aussi affronter les administrations, dans lesquelles les hauts fonctionnaires considèrent (ce n'est pas nouveau, ni propre au Mexique!) les documents établis ou reçus dans leur département comme étant leur propriété privée; il faut, enfin, mener des négociations difficiles pour tenter de récupérer des documents emportés en Europe par les Espagnols durant la guerre d'indépendance (1810–1820) et dont l'absence laisse des trous béants dans la continuité chronologique des archives historiques.

En la lisant, l'archiviste suisse ne devrait se sentir incité ni à l'humilité, ni à l'autosatisfaction: il n'y a pas de comparaison objective possible entre son activité et celle de ses collègues latino-américains. Mais rien ne

peut l'empêcher de prendre un peu de recul pour méditer.

Le no 7 du «BOLETIN DEL SISTEMA NACIONAL DE ARCHIVOS» est consacré aux problèmes des Archives municipales. Il ne nous paraît pas utile de nous pencher sur des questions qui relèvent uniquement des particularités locales, citées dans cet ouvrage et dont toute comparaison avec ce qui nous est familier en Suisse serait irréaliste.

En revanche, notre attention a été retenue par un phénomène d'ordre politique qui, nous semble-t-il, mérite que l'on s'y attarde quelque peu. Le Mexique a adopté le système fédératif, mais le pouvoir y reste encore puissamment centralisé. Les 2500 municipalités du pays connaissent une autonomie relativement réduite par rapport aux états fédérés dont ils dépendent et qui, à leur tour, sont largement soumis au pouvoir central.

La conséquence de cet état de choses est que les Archives municipales se trouvent sous la «tutelle» des Archives nationales. Toutefois ces dernières, faute de moyens suffisants et de bases légales précises, ont paradoxalement négligé de doter les Archives municipales des structures nécessaires à leur fonctionnement, alors même que toute latitude d'intervention leur était laissée pour créer une organisation harmonieuse, logique et efficace en matière de conservation des documents historiques et culturels.

Conscients de ces lacunes, les anciennes et nouvelles institutions archivistiques ont décidé de s'attaquer à ce problème. Il sera intéressant de suivre les efforts entrepris qui, tout en s'appuyant sur des traditions politiques très favorables à leurs auteurs, vont se heurter aux diversifications spontanées nées d'une longue période de sinécure, ainsi qu'aux tendances autonomistes qui se manifestent désormais à tous les niveaux de la vie municipale. A. B.

Sous le titre *L'archiviste dans la cité*, la Direction des Archives de France a publié les *Actes du Premier Congrès national des archivistes communaux, Grenoble, 18-19 mai 1983* (Paris, Archives nationales, 1984, 93 p.). Cette grosse brochure contient des chapitres ou exposés quasiment rituels sur l'activité de l'archiviste communal, son cahier des charges très varié, où le travail de documentaliste prend une place croissante, l'importance des expositions et des recherches en histoire locale, la difficulté que présente son statut administratif encore incertain, et finalement les problèmes toujours plus complexes posés par l'informatisation croissante de l'administration communale et la décentralisation qui accroît ses tâches. En lisant les récits d'expériences pratiques dans des communes de petites, moyennes et grandes dimensions, les archivistes des cantons et communes suisses trouveront sans doute des exemples à suivre et des suggestions à

appliquer, ou tout au moins pourront communier en esprit avec des confrères qui se heurtent au défi majeur de notre époque en archivistique: des exigences accrues, et des moyens d'action limités. Toutefois M. Jean Favier, directeur des Archives de France, n'a pas attendu le Congrès de Bonn pour entreprendre une réforme profonde du système de traitement et de classement des archives communales, réforme qu'il expose dans le discours de clôture du congrès, auquel sont annexées les circulaires officielles du 8 mars et du 26 avril 1983 ainsi que les modèles de fiches de traitement et des bordereaux de versement pour archives communales. La nouvelle «philosophie» de l'action dans les archives communales est formulée de la manière suivante: «Si le document doit être communicable dès qu'il existe [en vertu de la loi sur la publicité des actes administratifs de juillet 1978], le vieux raisonnement – engranger, mettre à l'abri et plus tard faire l'inventaire – est devenu obsolète, y compris dans la mairie la plus rurale», et plus loin: «Il faut donc mettre en place un système de traitement rapide (...) Il faut abandonner le système traditionnel depuis l'Antiquité: ,mettre à l'abri, l'inventaire sera pour plus tard', avec, en conséquence, l'axiome que les archivistes de ma génération entendaient encore: ,Ce n'est pas inventorié, ce n'est pas classé, donc ce n'est pas communicable'. Vous entendez alors la réponse du citoyen: ,Si ce n'est pas classé, donnez-le moi tel quel'. Vaine illusion aussi de croire que le classement suivra plus tard: le retard ira s'accumulant et, un jour, on préférera en charger un autre qu'un archiviste.»

En conséquence le nouveau système renonce au cadre de classement méthodique et le remplace par une numérotation continue des versements: ce sera la série *W*, où chaque versement porte un numéro d'ordre, suivi de la lettre de série, suivie elle-même du numéro d'ordre du document à l'intérieur du versement. Chaque série de dossiers ou de documents d'un versement doit être décrite dans un bordereau de versement. L'accès est ménagé par des index de mots-clés et par un fichier, informatisé ou non. L'élimination est organisée à l'aide d'un fichier des éliminables. Toute cette organisation représente, pour l'archivistique traditionnelle française, un virage à 180 degrés.

C. S.

7.2 Personnel et formation du personnel

Le statut des archivistes d'entreprise fait l'objet de quelques remarques dans l'article de Dieter LINDENLAUB (dans «Archiv und Wirtschaft», 17, 1984, p. 92-98) dont il est rendu compte ci-après, sous la rubrique 8.2 (archives d'entreprises).

7.3 Bâtiments et équipements d'archives

Le no 8 (novembre-décembre 1984) du «Boletín del sistema nacional de Archivos», publication mexi-

caine déjà signalée, est essentiellement consacré aux ressources matérielles et instruments de travail des archives, étudiés dans une perspective résolument moderne.

Il contient en particulier deux essais sur les locaux d'archives. Le premier signale les impératifs auxquels doivent satisfaire ces édifices, en évaluant les avantages et les inconvénients que revêtent les différentes alternatives qui peuvent être prises en considération. L'autre est, en fait, le projet présenté par les Archives nationales du Mexique au gouvernement de l'Etat de Veracruz pour la construction de son hôtel des archives; il s'agit non seulement d'éléments susceptibles d'être utilisés comme point de référence, mais aussi comme exemple des lignes directrices données par le «Sistema Nacional de Archivos» pour le développement intégral des archives.

Sans doute, parmi les instruments de travail des archives, le mobilier tient une place spéciale due à l'utilisation constante des éléments qui le composent et à l'importance d'une sélection soignée des meubles nécessaires à l'accomplissement des tâches dans les archives. L'article consacré à ce sujet énumère les types de meubles utilisés dans les archives, les choix offerts, les qualités qui doivent entrer en ligne de compte avant leur acquisition et les avantages présentés par la sélection appropriée du mobilier.

Une bibliographie accompagne ce riche exposé dont la présentation a été particulièrement soignée. A. B.

La «Gazette des Archives» du 4^e trimestre de 1983 (nouv. sér., no 123) contient un article très fouillé de Franz JAYOT, *L'humidité dans les dépôts d'archives: instruments et méthodes de mesures* (p. 232–245). L'auteur décrit le principe et le fonctionnement des appareils utilisés dans les archives françaises pour la détermination de l'humidité relative (thermomètres, psychromètres, hygromètres et hydrographes), et analyse les conditions qui se développent dans un dépôt, lorsque, après une inondation, on fait sécher des documents mouillés. L'article est complété par une table des poids de vapeur d'eau par mètre cube d'air saturé aux différentes températures. C. S.

8. Archives privées

Si on entend considérer les archives ecclésiastiques et les autres archives non-gouvernementales comme des archives privées, on trouvera ci-dessus, dans la rubrique 1 (Généralités, philosophie et droit des archives), quelques notes sur l'activité et les publications de l'Association des archivistes de l'Eglise de France, et dans la rubrique 3 (Organismes internationaux) le compte-

rendu des numéros 2 et 3 de la revue «Janus», consacrés aux archives non-gouvernementales.

Voir aussi, sur la question de l'accès aux archives privées, le compte-rendu de l'article d'Helen YOYALL (*Privacy and personal papers*, dans «Archives and manuscripts», *The Journal of the Australian Society of Archivists*», 12/1, mai 1984, p. 38–44) ci après dans la rubrique 10.1 (communication et consultation).

8.1. Archives de familles

8.2 Archives d'entreprises

L'archiviste d'entreprise se voit attribuer dans sa firme un rôle secondaire (relations publiques, publicité, représentation). Dans le monde scientifique, il est moins considéré que son collègue des archives publiques, et les chercheurs en sciences économiques trouvent les informations qu'il peut apporter trop fragmentaires. Pourtant, les connaissances générales et théoriques des économistes auraient beaucoup à gagner de l'étude de cas concrets, estime Dieter LINDENLAUB (*Was können Wirtschaftswissenschaft und Wirtschaftarchiv für einander tun?*, dans «Archiv und Wirtschaft», 17, 1984, p. 92–98) et les historiens d'entreprises auraient là un rôle à jouer. L'auteur formule quelques questions pour lesquelles l'apport des historiens et archivistes d'entreprises serait non seulement pertinent, mais encore directement utile à un niveau macro-économique. B. R.

9. Traitement des archives

9.1 Conservation et restauration des papiers et livres.

L'archiviste désirent s'initier aux aspects pratiques du travail de bibliothécaire et aux techniques élémentaires de nettoyage et de restauration trouvera une excellente synthèse dans le petit manuel de Robert L. SHEP, *Cleaning and caring for books*, Londres, 1982 (2^e édition 1983). B. R.

Über Aktuelle Probleme der Konservierung und Restaurierung von Archivgut berichtet Dietmar KONRAD in den «Archivmitteilungen der DDR» (Jg. 34, 1984, Hefte 1 und 2, S. 21–25 und 63–64). Der Autor, ein Spezialist mit langjähriger Erfahrung, gibt hier Hinweise v.a. für den Fachmann. Konrad berücksichtigt sowohl die umgebungs- und funktionsbedingten Wirkungen auf den Alterungsprozess wie auch die Wirkungen zwischen den innern Bestandteilen des Archivgutes Papier. Die Vorsorge im Bereich des Lager-Klimas hat sich eindeutig als wirksamster Beitrag zur Beherrschung der wechselnden biologischen, chemischen und physikalischen Vorgänge des Alterungsprozesses erwiesen. Die Wasserdampfsorptionen und ihre Konsequenzen sowie die Luftverunreinigun-

gen sind hier besonders zu beachten. Mit vielen Hinweisen und chemisch-technischen Werten zeigt der Autor die Verbesserungsmöglichkeiten der Reaktions-eigenschaften des Papiers gegenüber physikalischen, chemischen und biologischen Vorgängen auf. Wichtig sind dabei auch die verschiedenen Abhängigkeiten einzelner Massnahmen und Ausgangswerte zueinander. Der Oxydation der Zellulose und den mikrobiologischen Destruktionen sind ebenfalls einzelne Kapitel gewidmet. Spezielle Abschnitte sind zwei Verfahren gewidmet, die traditionell zur physikalischen Festigung der Widerstandsfähigkeit des Papiers angewendet werden: die Einbettung in Pergamin (mit Hinweisen auf die für ein gutes Resultat zu erfüllenden Bedingungen) und das Laminationsverfahren mit Faserverstärkung, das Konrad als das Verfahren mit dem effektivsten Verhältnis zwischen Aufwand und Resultat bezeichnet. Das statistische Ergebnis einer Langzeit-Beobachtung an laminiertem Material wird mitgeteilt und kommentiert. *R. Ae.*

La direction du programme national de recherche 16 (Méthodes de conservation des biens culturels) édite un bulletin d'information dont le 2^e numéro a paru en mars 1985.

Ce programme du Fonds national de la recherche scientifique regroupe 24 projets, dont plusieurs intéressent directement les archivistes: papier, matériaux organiques, bois.

Le «bulletin» 2 contient notamment des contributions de Hans-Peter SUTTER sur les cirons (*Anmerkungen zum Thema Holzwurm*, p. 9–11 et de Nott CAVIEZEL sur la restauration des photos (*Bild- und Tonträger im NFP 16*, p. 24–25). Il n'existe à l'heure actuelle aucun restaurateur de photographies en Suisse. Le bulletin informe en outre sur les congrès et réunions de restaurateurs.

Signalons aussi que la «Revue Suisse d'Art et d'Archéologie» consacre un numéro entier à la conservation des biens culturels en Suisse (vol. 42/1, 1985). *B. R.*

Unter dem Titel *Fotografien – Stiefkinder der Archive?* in «Der Archivar» (Jg. 37, 1984, Heft 2, Sp. 209–218) geben die beiden Autoren Roland KLEMIG und Knud PETERSEN aufgrund eigener langjähriger Erfahrungen (Bildarchiv Preussischer Kulturbesitz in Berlin) Hinweise zur zweckmässigen Archivierung von Fotomaterial.

Alte Fotografien, aber auch die modernen Massenprodukte stellen hohe Anforderungen an die Aufbewahrungsart und die Benutzung, wenn das Bildgut nicht innert weniger Jahrzehnte unwiederbringlich verloren gehen soll. Die Haltbarkeit von Negativen und Positiven hängt v.a. ab von: Archivorganisation, Raum,

Hilfsmittel, Handhabung und Nutzung, Restaurierung. Zu diesen und weiteren Punkten werden konkrete Ratschläge erteilt. Neben äusserster Sorgfalt in jeder Beziehung (v.a. Benutzung) werden v.a. die klimatischen Aufbewahrungsbedingungen hervorgehoben. Die Schadstoffe in der Luft sind besonders schlimm, wie auch allfällige Wassereinwirkungen. Materialprüfungen durch die Bundesanstalt für Materialprüfung in der BRD haben ergeben, dass trotz allen Beteuerungen alle Kunststoff-Verpackungsmaterialien mehr oder weniger Weichmacheranteile enthalten. Obschon Polypropylen nur wenige dieser gefährlichen Anteile aufweist, empfehlen die Autoren, für die langfristige Archivierung nur neutrale Hüllen, z.B. Papierumschläge, für Negative wie für Positive zu verwenden. Von historisch wertvollem Material und Glasnegativen sollten Kopien grundsätzlich nur ab Repronegativen bzw. Negativkopien erstellt werden. Das Original muss mit allen möglichen Mitteln geschützt werden.

Anstelle von weiteren Hinweisen zum Schluss wohl der wichtigste Satz: «Heutige Fotopapiere und Filme, Positive und Negative können bei einer Standardverarbeitung in der Regel nicht als archivfest (= keine Veränderungen innerhalb von 20 Jahren) bezeichnet werden.» *R. Ae.*

9.2. Préarchivage

9.3. Tri, éliminations

Réfléchissant sur la très intéressante étude RAMP de Félix Hull (*L'utilisation des techniques d'échantillonnage dans la conservation des archives...*, Paris, U.N.E.S.C.O., 1981), dont nous avons rendu compte dans notre précédente chronique bibliographique («Bulletin de l'Association des Archivistes suisses», 1984, no 36, p. 35), Olivier GUYOTJEANNIN, ancien conservateur aux Archives nationales, section des missions, en vient à préciser la terminologie du tri et des échantillonnages, sur laquelle F. Hull avait consciemment laissé planer un certain flou. Il distingue d'abord le spécimen des échantillons. Le spécimen n'est qu'un exemple conservé de toute une série de documents détruits. Il ne porte témoignage que sur la typologie du document et ne prétend pas représenter tout le contenu de la série, ce qui est la mission de l'échantillonnage. L'auteur distingue ensuite les différentes manières de trier, selon l'alphabet, selon la chronologie, selon la typographie, et enfin le tri aléatoire, qui consiste à prélever des échantillons selon les principes de la théorie des sondages. La partie la plus nouvelle (pour les archivistes) et la plus utile de cette étude est l'examen des fondements statistiques et des applications possibles de la théorie des sondages pour

le tri des archives. Après avoir lu ce travail, il devient difficile de croire aux vertus du «flair» historique de l'archiviste pour déterminer dans une série les documents réellement insignifiants: encore une de ces naïvetés du XIX^e siècle qui nous abandonnent! (Olivier GUYOTJEANNIN, *Tris et échantillonnages: empirisme et théorie*, dans «La Gazette des Archives», no 124, 1^{er} trim. 1984, p. 5–26).

9.4. Classement, inventaires et répertoires

Un numéro spécial de «La Gazette des Archives» (numéros 125–126, 2^e et 3^e trimestres 1984) est consacré aux *Archives historiques... Archives d'hier, histoire de demain*. Après tant d'études sur l'informatique, le préarchivage, le microfilm, les bâtiments sophistiqués, la protection de la sphère privée, les archivistes français ont éprouvé le besoin de retourner aux origines de leur profession, créée et développée dans la France du XIX^e siècle pour classer et inventorier les archives léguées par le Moyen Age et l'Ancien Régime et de valoriser cette activité: «Car Dieu sait si notre travail, pourtant passionnant, se révèle parfois ingrat» rappelle Odile KRAKOWITCH dans son propos liminaire: «Les Archives historiques: grandeur ou décadence» (p. 115–122); et de décrire «la longueur et l'importance du temps passé sur les index, l'ennui de reprendre des travaux commencés par d'autres et jamais achevés, la rigueur des notes et des corrections, cette angoisse aussi de ne jamais arriver à terminer à temps, de se sentir submergé par la masse des documents et par celle du travail accompli à revoir, cette étrange sensation d'urgence sans urgence véritable...» Au rebours, Etienne TAILLEMITE (*Apologie pour l'inventaire*, p. 209–211) renvoie les irréalistes et les frileux chez eux et célèbre «le sentiment bien confortant de faire une œuvre solide, durable, voire définitive», la joie profonde que procure ce travail par «la masse de connaissances qu'il permet d'acquérir», l'exercice de style qui oblige à manier «sans cesse l'analyse et la synthèse, pourchassant tout verbiage inutile.»

Dans ce riche fascicule, l'historien des institutions françaises trouvera en particulier des tableaux utiles sur les archives des parlements de France et sur celles des Assemblées nationales; les archivistes communaux sympathiseront avec leurs confrères français en lisant les heurs et malheurs des archives communales. Quant aux archivistes soucieux du classement et de la confection des instruments de recherches, ils trouveront sans doute des suggestions intéressantes pour la méthode dans l'article de Robert CHANAUD et Martine DUBOIS, *Comment peut-on classer des fonds anciens aujourd'hui?* (p. 212–231) Mais nous avouons que malgré les divers exemples concrets de fiches provisoires ou définitives, nous ne voyons pas très bien comment on aboutit, à l'aide des méthodes préconi-

sées, à des séries d'articles bien ordonnées, cotées et étiquetées, auxquelles correspond un inventaire analytique parfait. Il faut peut-être essayer...

Plus utile et plus stimulant, l'article d'Aline VALLÉE intitulé *Index thématiques, tableaux méthodiques et thésaurus: luxe ou nécessité?* (p. 232–248). L'auteur développe la théorie et la pratique du thésaurus, dictionnaire raisonné de termes comportant les relations logiques qu'ils possèdent entre eux, donne des exemples de thésaurus historiques et encyclopédiques en langue française, et remet assez rudement en question la méthode naïve d'indexation, jamais exhaustive, pas très rigoureuse, peu exigeante sur le choix des mots-clés. On comprend, en lisant cet article, pourquoi tant d'archivistes renoncent à confectionner des index-matières: en fait, le «trompe-l'œil» est un alibi qui cache non pas l'incapacité, mais l'amateurisme en matière d'index.

Mais ces méthodes peuvent s'apprendre. Il est même indispensable de s'astreindre à une discipline de fer pour exécuter les instruments de recherches informatiques, ainsi que le rappelle Brigitte LABAT-POUSSIN, décrivant l'application «Arcade»: *traitement par l'informatique d'un fonds des Archives nationales* (p. 249–256). Il s'agit d'analyser et de réduire sous forme normalisée tous les dossiers du fonds des Commandes et acquisitions d'œuvres d'art par l'Etat entre 1840 et 1940 environ, de manière à en tirer toutes sortes d'informations en interrogeant l'ordinateur. Le procédé présente certains inconvénients, dont le principal est la durée d'exécution: lenteur dans la préparation du programme, dans l'analyse des bordereaux, dans la correction et le contrôle de ces mêmes bordereaux. Mais les avantages sont considérables: l'obligation de minutie, qui existe normalement en archivistique, est poussée au degré suprême. Le résultat est forcément plus rigoureux. D'autre part la nécessité de travailler en équipe oblige au dialogue avec d'autres disciplines et procure ainsi une ouverture bienvenue dans le travail de l'archiviste. C.S.

9.5. Traitement informatique des archives.

Nul doute que les progrès fulgurants de la bureautique, c'est-à-dire l'ensemble de techniques et de procédures faisant appel à l'électronique, l'informatique, les télécommunications et l'organisation administrative, appliquées aux activités de bureau, modifieront profondément le travail des archivistes. Si certains sont familiarisés avec le traitement partiellement automatisé des documents, faisant intervenir traitement de texte, ordinateurs, lecteurs de microfilms, ce n'est probablement pas le cas, dans notre pays, pour le traitement entièrement automatisé des documents administratifs. Dans *Quelques réflexions sur la bureautique et la gestion des documents administratifs*, Michel ROBERGE, conseiller en développement

de systèmes aux Archives nationales du Québec, expose cette procédure dans laquelle seule la codification du document se fait manuellement. («Archives», Revue de l'Association des archivistes du Québec, vol. 15/4, mars 1984, p. 45-56). Au moment même de sa création, le document reçoit un code dans lequel sont compris sa rubrique de classement, son délai de conservation, son délai de consultation (on devine que le système exige une parfaite mise au point). Parallèlement à son envoi, qui peut se faire à l'intérieur d'un réseau, par courrier électronique, donc sans production de papier, il est immédiatement classé sur support magnétique et indexé. Périodiquement, l'information est transférée sur microfilm ou fiche, par le système C.O.M. par exemple. Les documents reçus de l'extérieur sont également codés manuellement, et immédiatement microfilmés. Les dossiers sont reconstitués au moyen de l'index électronique.

Le système élimine de lui-même, une fois écoulé le délai de conservation, le document ainsi que sa référence dans l'index: la gestion des documents semi-actifs est, par ce fait même, éliminée. Au moment de leur passage à l'état d'archives historiques (sur vidéodisques), les documents inactifs sont déjà classés et indexés.

Les avantages de ce traitement automatisé, qui élimine bien des opérations répétitives et abrutissantes, sautent aux yeux, même s'il exige une grande discipline au moment de la codification. Il semble en tout cas nécessaire de se demander s'il ne faudrait pas sauter, autant que possible, l'étape intermédiaire de la semi-automatisation qui ne résout qu'une petite partie des problèmes. B. R.

Gérard NAUD et Noël SURCOUF rendent compte dans la «Gazette des Archives», no 124, 1^{er} trim. 1984, p. 27-45, de *L'informatique aux archives: faits, tendances, questions: une enquête de l'Association des archivistes français*. Les réponses fournies à un questionnaire sur l'emploi des méthodes informatiques montrent que les archives départementales ont travaillé jusqu'à présent en ordre dispersé, et que seules la confection d'inventaires et la recherche des dossiers dans la série *W* (versements contemporains en numérotation continue) peuvent intéresser tout le monde, mais à condition d'établir la compatibilité entre les différents ordinateurs utilisés dans les préfectures. Les Archives nationales et celles du Vaucluse, qui ont depuis longtemps mis en œuvre des applications d'informatique d'érudition, et la Cité des Archives contemporaines, qui a mis au point des programmes pour le contrôle des versements et des rayonnages disponibles, n'étant pas comprises dans ce compte-rendu, le tableau ainsi brossé donne l'impression d'un certain sous-développement. Pour le spectateur suisse, il paraît curieux que le grand pays voisin ne mette pas

mieux à profit les ressources offertes par la centralisation, par ailleurs si pernicieuse pour la vie de l'esprit.

C. S.

10. Les archives et le public

10.1. Communication et consultation

Aux archivistes désireux de développer la connaissance des archives dans le public et particulièrement dans le monde scolaire, nous signalons l'article très stimulant, fourmillant d'idées, de Mme Elisabeth GAUTIER-DESVAUX, directeur des services d'archives de l'Orne, intitulé *Services éducatifs et enseignement élémentaire: la solution «archivobus» aux Archives de L'Orne*, paru dans «La Gazette des Archives», no 124, 1^{er} trim. 1984, p. 46-58. L'archivobus est une fourgonnette de taille suffisante pour transporter des panneaux d'exposition démontables et des vitrines verticales, un équipement vidéoportable composé d'une caméra, d'un magnétoscope, d'un tuner et d'un récepteur, un projecteur sonore de diapositives et un magnétophone. L'accueil a lieu dans les locaux scolaires, et tout le matériel sert à présenter les archives et à faire participer les élèves – surtout les petits, reconnus comme spécialement réceptifs – à diverses activités de recherches. L'animation est confiée à un instituteur ou à un pédagogue qui complète sa formation par un stage de trois mois dans les archives. Sans doute cette formule ne peut-elle pas être appliquée partout sans modification, mais les aspects pédagogiques de l'opération méritent d'être retenus. C. S.

Dans «Archives and manuscripts: the Journal of the Australian Society of Archivists», Mal EUTICK fournit une série de conseils pour la préparation d'expositions (*On the display of archives*, 12/1, mai 1984, p. 17-23), selon quels critères choisir les documents, comment éviter la monotonie des vitrines remplies de manuscrits, comment rédiger les titres, légendes, notices.

Les archives privées ne sont pas soumises aux délais légaux de consultation. Quelle est alors la responsabilité de l'archiviste soucieux de la protection des données, une fois que le déposant ou donateur a donné son accord pour la consultation? Dans *Privacy and personal papers* («Archives and manuscripts: the Journal of the Australian Society of Archivists», 12/1, mai 1984, p. 38 à 44) Helen YOXALL passe en revue différentes attitudes tout en reconnaissant qu'elles sont toutes impraticables: contacter tous les auteurs de lettres ou toutes les personnes mentionnées pour leur demander leur accord (un cauchemar administratif); s'ériger en juge du sérieux ou de la motivation des chercheurs; censurer leurs études avant publication. Il est toutefois nécessaire de se poser ces

questions au préalable, afin d'adopter une attitude cohérente vis-à-vis des chercheurs, et de fixer très précisément, avec le donateur, les conditions de consultation.

Voir aussi l'importante étude RAMP de Michel DUCHEIN, *Les obstacles à l'accès, à l'utilisation et au transfert de l'information contenue dans les archives*, Paris, UNESCO, 1983, 89 p., décrite ci-dessus sous rubrique 1 (Généralités, philosophie et droit des archives).

10.2. Recherches

Dans la série des guides des archives départementales françaises, signalons la parution du «Guide des Archives de la Côte d'Or», établi par Jean RIGAULT, conservateur en chef (Dijon, 1984). Ces archives sont en fait celles de l'ancienne province de Bourgogne, dont il est superflu de souligner l'importance pour l'histoire suisse.

B. R.

Les Archives d'Etat de Rome ont publié un luxueux catalogue à volets multiples sur l'exposition didactique permanente qu'elles organisent à Rome (*L'archivio e la ricerca* – Roma 1984).

La deuxième partie de cette exposition est consacrée à des sujets particuliers de recherches. Le premier groupe des quatre sujets présentés dans les derniers volets du catalogue traite:

- des batailles terrestres et navales des Etats pontificaux contre les Turcs et les Barbaresques en Méditerranée et en Europe orientale;
- de leurs rapports avec les territoires qu'on nommait, jadis, «les Indes» (Moyen et Extrême-Orient, l'Afrique au sud du Sahara, l'Amérique latine) et qui sont aujourd'hui les pays du tiers-monde;
- de la sauvegarde des biens culturels (archives, bibliothèques, antiquités et beaux-arts) et de l'environnement;
- des brevets et de la protection de la propriété intellectuelle au Vatican.

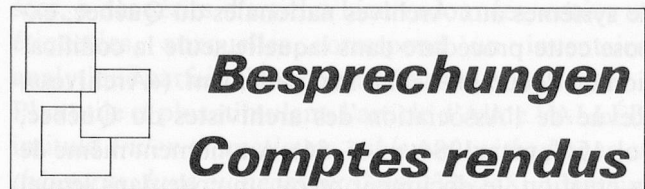
Le catalogue précise que les deux premières rubriques (batailles contre l'Islam et relations avec «les Indes») sont exclusivement illustrées par des documents des Archives. Ici, comme pour le reste de l'exposition, il faut signaler une somptueuse iconographie. Nul doute que l'exposition «vaut un détour».

A. B.

Adresses des auteurs

Rolf Aebersold
Staatsarchiv Uri
Tellschasse 5
6460 Altdorf

Alexandre Baicoianu, Barbara Roth, Catherine Santschi (Archiviste d'Etat)
Archives d'Etat
Rue de l'Hôtel-de-ville, 1
1211 Genève 3 Rive



Pacey, Philip (ed). – *A reader in art librarianship*. – München : K.G. Saur, 1985. – VII, 199 p. – (IFLA publications; 34). – ISBN 3-598-20398-5 : DM 48.–

Une introduction étoffée suivie de quatre parties et de deux annexes brossent l'historique et présentent la situation actuelle du bibliothécaire en histoire de l'art dans les pays anglo-saxons. On passe également en revue l'activité de la Section des bibliothèques d'art de l'IFLA. Des extraits des «exigences professionnelles» demandées à ce type de bibliothécaire sont reproduits en annexe. Ce livre permet au bibliothécaire non spécialisé en histoire de l'art de se rendre compte des particularités spécifiques à ce domaine: le visuel, les trois dimensions, le caractère mouvant et universel de l'art et les problèmes bibliothéconomiques qui en découlent.

Il permet au spécialiste de faire le point des réalisations dans son domaine. En outre, les contributions rassemblées dans la deuxième partie de l'ouvrage, rédigées par des usagers de bibliothèques (spécialistes ou étudiants), le stimuleront dans l'amélioration de ses prestations à l'adresse du public.

Proposant un bon historique des problèmes bibliothéconomiques de l'histoire de l'art, ce livre permet également de connaître le point de vue des bibliothécaires concernant leur spécialité. On ne peut que déplorer l'absence de contributions en provenance de pays situés hors du domaine anglo-saxon.

Monique Voirol

Calixte, Jacqueline; MORIN, Jean-Claude. – *Management d'un service d'information documentaire : prévoir le futur, gérer le présent*. – Paris : Les éditions d'organisation, 1985. – 241 p. – (Systèmes d'information et de documentation). – ISBN 2-7081-0663-5 : FF 260.–

«Cet ouvrage (...) propose à tout responsable d'un service d'information documentaire les concepts et les outils indispensables pour le créer, le réorganiser et l'animer. L'accent est largement mis sur l'outil informatique dont l'importance est désormais évidente dans le domaine de l'information documentaire.»

(dos du livre)